



Bailleur qui réclame son argent

Par **Rosy Zery**, le **07/07/2019** à **20:06**

Bonsoir à tous,

Je souhaite savoir svp combien de temps à un bailleur pour réclamer un loyer (suite état des lieux sorties)

Je n'ai jamais reçu l'état des lieux malgré des relances appels , mails etc... je les appelai (bailleur social) et jamais de retour, donc j'ai laissé tomber, puis ils m'ont rappelé 1 an après pour me dire que je leur dois de l'argent;

Je tentais de les joindre car ils avaient reçu une part de la CAF pour les allocations logement et il me fallait avoir le détail exact pour pouvoir les payer, en vain je n'avais jamais le bailleur en ligne.

Merci de votre retour,

Cordialement. Rosy

Par **Visiteur**, le **07/07/2019** à **20:32**

Bonjour 😊

Vous devriez appeler le bailleur pour demander ce que vous devez, car lui seul connaît le chiffre. Si vous préférez attendre davantage, faites des économies car le chiffre va grimper. 😊

Par **Rosy Zery**, le **07/07/2019** à **20:56**

Merci pour votre retour,

justement je l'ai enfin eu en ligne, c'est lui qui s'est d'ailleurs excusé de ne m'avoir jamais répondu. Je suis parti en urgence de cet appartement car l'immeuble était envahi de dealers, Maire dans la boucle commissariat etc... grande affaire au final jamais résolue, tous les locataires sont partis sans que le bailleur ne fasse grand chose (peur). Le montant réclamé n'a pas grimpé c'est correct, je voulais juste savoir si y'avais un délai pour réclamer cet

argent, sait-on jamais.

Par **janus2fr**, le **08/07/2019** à **07:53**

Bonjour,

La prescription en la matière est de 3 ans...